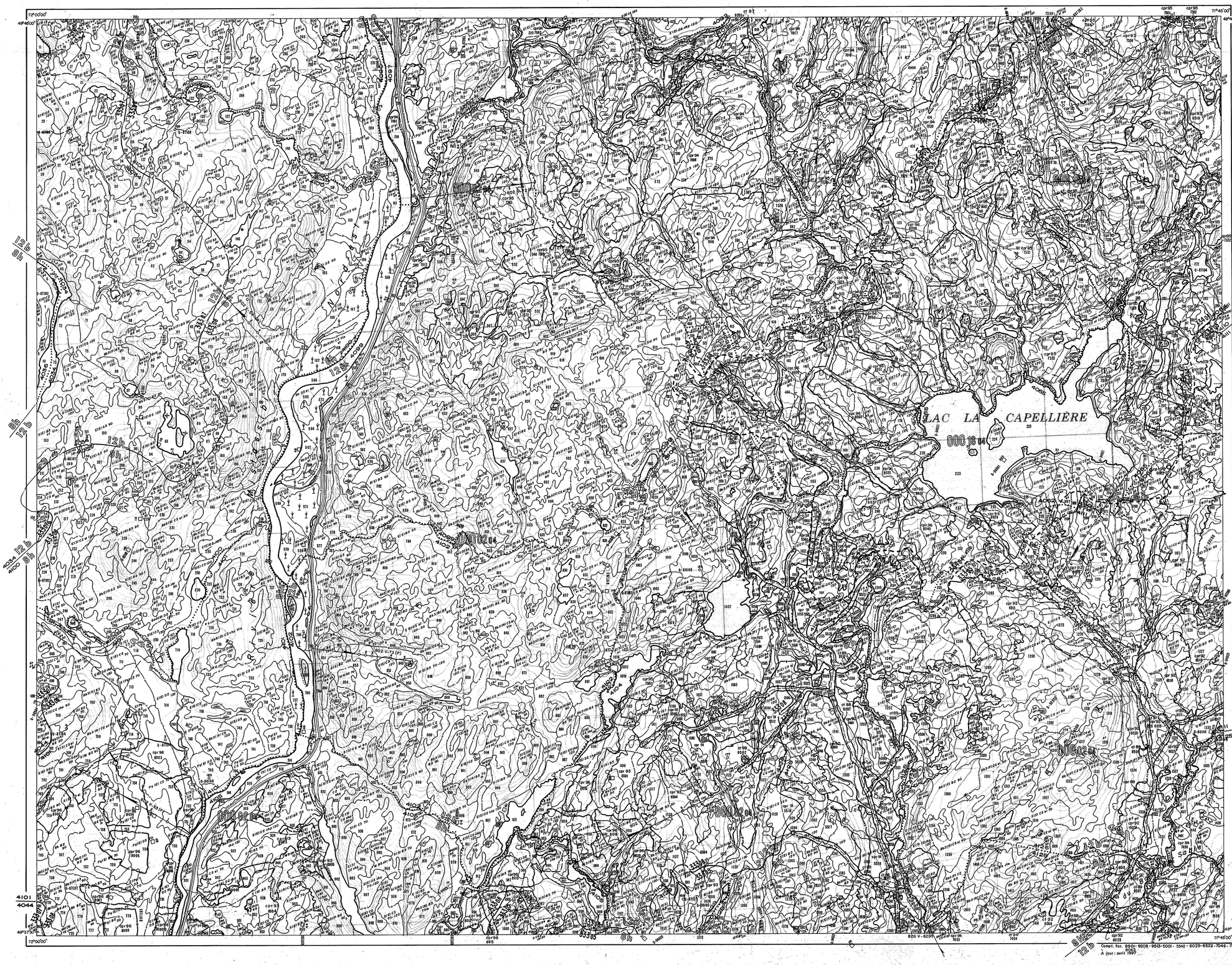

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ms pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cpr
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe avec réserves de dimensions	cpr
Coupe progressive d'ensemencement	cpe
Coupe par bandes	cpb
Coupe à diamètre limite et élagage des tiges d'avenir	cdl
Coupe de jardinage	cj
Coupe partielle (préciser le type)	cp
Récupération d'arbres morts	rpm
Plantation en récipients	pr
Plantation de boutures	pb
Ensemencement	ens
Entretien commercial	ec

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — pin rouge	R (PR)
— — pin gris	R (PG)
— — mélèze (laricin)	R (L)
— — thuya (cèdre)	R (CE)
— — sapin baumier	R (SB)
— — pruche (plantation)	R P
Pessière	E
— — épinette noire et/ou thuya rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse	E (S)
— — thuya (cèdre)	E (CE)
— — mélèze	E (L)
— — pruche	E (PR)
— — épinette noire et/ou pin rouge	E (PE)
— — pin rouge	E (PR)
— — pin gris	E (PG)
— — épinette noire (plantation d'épinette noire)	E (P)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E (P)
— — (plantation d'épinette noire)	E (P)
— — (plantation d'épinette rouge)	E (P)
Sapinière	S
— — sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse	S (S)
— — thuya (cèdre)	S (CE)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — épinette noire et/ou pin rouge	S (PE)
— — pin rouge	S (PR)
— — pin gris	S (PG)
— — pruche	S (PR)
— — mélèze	S (L)
— — (plantation de sapin baumier)	S (P)
Pinède à pin blanc	PB
— — — — avec pin rouge	PB (PR)
— — — — — et/ou rouge (pin rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)	PB (R)
— — — — avec thuya (cèdre)	PB (CE)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— — — — avec mélèze	PB (L)
— — — — avec pruche	PB (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PB (S)
— — — — (plantation)	PB (P)
Pinède à pin rouge	PR
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)	PR (R)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — — — avec épinette noire et/ou pin blanc	PR (PB)
— — — — avec pin blanc	PR (PB)
— — — — avec pruche	PR (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — — — (plantation)	PR (P)
Pinède à pin gris	PG
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)	PG (PG)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— — — — avec mélèze	PG (PG)
— — — — avec pin rouge	PG (PR)
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge	PG (PB)
— — — — avec pruche	PG (PR)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (S)
— — — — (plantation)	PG (P)
Cédrière	CE
— — thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse	E (CE)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	E (E)
— — mélèze	E (PG)
— — pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — pin gris	E (PG)
— — pruche	E (PR)
— — sapin et/ou épinette blanche	E (S)
— — (plantation de thuya?)	THO P
Pruchière	PR
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	PR (PR)
— — épinette noire	PR (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — mélèze	PR (PG)
— — pin blanc et/ou pin rouge	PR (PB)
— — pin rouge	PR (PR)
— — pin gris	PR (PG)
— — sapin et/ou épinette blanche	PR (S)
— — (plantation)	PR P
Mélèzin	ML
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	ML (ML)
— — thuya (cèdre)	ML (CE)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	ML (E)
— — pin blanc et/ou rouge	ML (PB)
— — pin gris	ML (PG)
— — pruche	ML (PR)
— — sapin et/ou épinette blanche	ML (S)
— — (plantation de mélèze européen)	MEU P
— — (plantation de mélèze japonais)	MEJ P
— — (plantation de mélèze brun)	MEL P

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F (TG)	F (TG)
— — — — — avec pin blanc	F (TB)	F (TB)
— — — — — avec pin rouge	F (TR)	F (TR)
— — — — — avec pruche	F (TR)	F (TR)
— — — — — avec sapin	F (S)	F (S)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB (S)	BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)
— — — — avec pruche	BB (PR)	BB (PR)
— — — — avec épinette blanche	BB (S)	BB (S)
Bouleau à bouleau blanc avec résineux	B (R)	B (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	FT (PB)	FT (PB)
— — — — — avec pin rouge	FT (PR)	FT (PR)
— — — — — avec sapin	FT (S)	FT (S)
Peupleraie avec sapin	PeG (S)	PeG (S)
— — avec pin gris	PeG (PG)	PeG (PG)
— — avec pin blanc	PeG (PB)	PeG (PB)
— — avec pin rouge	PeG (PR)	PeG (PR)
— — avec résineux	PeG (R)	PeG (R)
Peuplier faux-tremble avec sapin	PeF (S)	PeF (S)
— — — — — avec résineux	PeF (R)	PeF (R)
Mélangés à feuillus tolérants	MF (T)	MF (T)
— — — — — sur station humide	MF (F)	MF (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
Feuillus d'essences moins tolérantes	F (T)
— d'essences tolérantes	F (T)
— sur station humide (plantation)	F (F)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris	BB
Bouleaux jaunes	BJ
Peuplerais	Pe
Peuplier faux-tremble	PeF
Érablière	E
— à bouleau blanc et/ou bouleau gris	E (BB)
— à bouleau jaune	E (BJ)
— à peuplier	E (Pe)
— à feuillus d'essences tolérantes	E (F)
— à feuillus d'essences tolérantes	E (F)
Plantation d'érable à sucre	E (P)
— de bouleau jaune	PeG (P)
— de peuplier	PeG (P)
— de peuplier hybride	PeH (P)
— de bleu d'amérique	P (P)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisses traînées
Chablis partiel
Chablis total
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mortes

⊖ 1 à 50 % — ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (sous)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-120 "
120 "	121 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (sous)	30-10 (sous)
80-30 "	30-80 "
80-30 "	80-30 "
80-30 "	80-120 "
120-30 "	120-80 "
120-70 "	120-120 "

FORÊT HÉTÉRIENNE

Jeune irrégulière: Peuplé à dominance de fût, tolérants majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 30 cm.
Vieuxbois irrégulier: Peuplé à dominance de fût, tolérants majorité des tiges supérieures à 30 cm. Autres peuplements: majorité des tiges au plus de 30 cm.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	2m 0	1m 2	3	4	5	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Modérée	31 à 60 %	
Forte	61 à 75 %	
Abrupte	76 % et plus	

Superficie entourée de pentes > 31 %
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

SIEO 13 cp 90 H 3 — 1. défoliation, 2. classe de perte, 3. classe d'âge, 4. classe de hauteur, 5. classe de densité, 6. sous groupe d'essences, 7. groupement d'essences

R 13 cE 60 E1 — 1. classe de perte, 2. classe d'âge, 3. année de l'origine, 4. classe de hauteur, 5. classe de densité, 6. type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: BLAIS, MONTREUIL & ASS.
SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986-1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/5/87
Déclinaison magnétique: 20° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

2 27-2

Région administrative
Unité de gestion
Unité d'aménagement

Unité de sondage

000 02 04

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique
Bassin primaire — 333 05*
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité — 90 900
Division de recensement
Municipalité
Codastre

Parcelle — 4036*
Région écologique — 12b*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. for. 8901-9008-9513-5001-5542-6025-6522-7046-7594-9065
À jour: avril 1990

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-H-16	22-E-13	22-E-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-H-9	22-E-12	22-E-11	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-H-8	22-E-5	22-E-6	

22 E/12 N. O.